



Dossier de presse

La collecte se réorganise
sur le département

29 mars 2017



Sommaire

La collecte à la carte.....	p 3
La collecte tous les 15 jours : à partir du 3 avril	p 4
La collecte robotisée en régie	p 6
La collecte en colonnes enterrées	p 8
Changement pour 300 communes.....	p 9
L'information des usagers.....	p 10
Des gains pour tous.....	p 12
CALITOM, service public des déchets	p 13

L'évolution du tri, la réglementation, la recherche de pistes d'économie et la technologie nécessitent de remettre à plat la collecte telle qu'elle est connue de tous depuis toujours. Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à revoir leurs services. Après plusieurs mois de préparation, Calitom fait évoluer son service à partir du 1^{er} avril 2017 en lien avec les souhaits de collectivités en matière de service et de coût.

Objectif : adapter le service de collecte au renforcement du tri des déchets recyclables, à l'obligation réglementaire de trier ses biodéchets et développer la prévention et la réduction des déchets.



La collecte à la carte

L'évolution du tri, la réglementation, la maîtrise des coûts et l'évolution des technologies ont ouvert de nouvelles possibilités de collecte des déchets. Ce constat a conduit Calitom à proposer entre 2015 et 2016 de nouveaux services aux communautés de communes.

Afin de s'adapter aux situations locales ainsi qu'aux souhaits des communes, la collecte assurée par Calitom va se déployer sous différentes formes à compter de cette année :

> la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours

Cette solution a été mise en œuvre avec succès dans d'autres départements. En Charente, 104 communes rurales passeront à cette fréquence en avril. Cette collecte responsabilise les usagers et incite à la réduction des déchets.

> la collecte robotisée des déchets

Une collecte robotisée existe déjà depuis 2014 dans le secteur nord-est du département. La collecte est assurée par une benne équipée d'un bras articulé capable de saisir les bacs et de les vider.

> la collecte en colonnes enterrées

Le remplacement de la collecte en porte à porte par une collecte en apport volontaire enterrée est une réponse technique à des problématiques particulières de collecte comme celles rencontrées dans les centres villes.



La collecte tous les 15 jours : à partir du 3 avril

Plus adaptée aux secteurs ruraux, la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours maintient une collecte toutes les semaines mais de manière alternée : une semaine les sacs noirs, une semaine les sacs jaunes.

- **Le secteur nord-est de la Charente : 104 communes et 28 600 foyers**

Le passage à une fréquence de ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours a obtenu l'adhésion des anciennes communautés de communes de Haute Charente, Bandiat-Tardoire, Seuil Charente Périgord, Horte et Lavalette et du Confolentais.

- **Au quotidien**

> Afin de simplifier le changement, il a été décidé d'attribuer aux habitants le même jour de collecte (exemple : le lundi ou le mardi ou le mercredi...), pour la collecte de leurs sacs noirs et leurs sacs jaunes, en alternance une semaine sur deux, ce qui n'était pas le cas.

> Cette fréquence n'est pas mise en oeuvre dans 8 des plus gros bourgs (Chabanais, Champagne-Mouton, Montbron et Roumazières) ou communes (Chasseneuil, Confolens, La Rochefoucauld et St-Claud) qui conservent un ramassage toutes les semaines, tout comme les cantines scolaires, les salles des fêtes, maisons de retraite, restaurants.

> Des bacs de collecte ont été fournis gratuitement aux assistantes maternelles et foyers hébergeant des personnes âgées.

- **2,5kg de sacs noirs par semaine en milieu rural**

Lorsque le tri des emballages recyclables, du papier, du verre et le compostage des biodéchets sont faits, le volume et les nuisances du sac noir sont très réduits : la moitié environ d'un petit sac poubelle de 30 litres.



Cette évolution est autorisée et incitée par le décret "déchets" paru en mars 2016. En parallèle, la Loi de transition énergétique a rendu obligatoire la valorisation à la source des biodéchets.

- **Levier de prévention**

La baisse des fréquences de collecte incite la population concernée à s'interroger sur ses déchets, car l'intérêt devient celui d'éviter les nuisances et de réduire le volume des sacs. C'est un moyen fort d'amener chacun à consommer différemment, à trier plus et à composter.

En cela, les retours des collectivités déjà engagées sont très positifs. Certaines ont vu leurs habitants réduire leurs déchets de 30 à 40 kg par an.

- **Un composteur, un sac jaune et un sac noir**

Comme la collecte sélective, le compostage va maintenant faire partie de notre geste de tri. Après le passage aux nouvelles consignes de tri des emballages, cette évolution est l'étape suivante pour atteindre les objectifs de réduction des ordures ménagères, de valorisation et de maîtrise des coûts.

En retirant les biodéchets, le compostage ou l'acquisition de poules permettent de conserver les ordures ménagères plus longtemps. Ils sont donc complémentaires du changement de fréquence de collecte.

- **Distributions de composteurs**

Le changement de fréquence s'est accompagné depuis novembre 2016 d'une distribution de composteurs dans les territoires concernés. 5 900 foyers se sont déjà équipés. Une 2nde campagne de distribution débute du 1^{er} avril jusqu'en juin.

Des points de compostage collectif et des plateformes de broyage vont aussi être développés dans les communes.



La collecte robotisée en régie

Effectuée en bacs de regroupement ou bacs individuels, la collecte robotisée des ordures ménagères permet d'optimiser les tournées sur le plan technique comme financier et préserver les risques de maladies professionnelles des équipes de collecte.

Ce dispositif requiert un parc de bacs bien positionnés et une benne munie d'un bras de préhension.

- **Dans le nord-ouest Charente bientôt 35 communes**

Une benne robotisée circule depuis 3 ans sur 18 communes du nord-est Charente. Pour finaliser et homogénéiser ce circuit, Calitom va étendre le dispositif à toute la communauté de communes Val de Charente, St Faigne et Les Gours dans les prochaines semaines. Une distribution de bacs de regroupement et de bacs individuels est en cours d'organisation.

- **Dans le sud Charente, en janvier 2018**

Déjà fortement équipées en bacs de regroupement, les communautés de communes des 4B et une partie de Lavalette Tude et Dronne dans le sud Charente ont manifesté le souhait de disposer d'une collecte robotisée sur près de 50 communes. Le déploiement technique et l'information sont programmés dans les prochains mois.

- **Les avantages de la collecte robotisée**

- respect de la recommandation de sécurité sur les routes (suppression des collectes bilatérales, collecte en bacs normés) ;
- de meilleures conditions de travail (pénibilité, contraintes météo réduites) ;
- une diminution importante des accidents et problèmes de santé des agents.



- des voiries préservées du fait du regroupement des sacs ;
- plus de sécurité pour les riverains également ;
- une souplesse de dépôt dans les bacs de regroupement ;
- un coût de collecte moindre.



La collecte en colonnes enterrées

La collecte en conteneurs enterrés ou semi-enterrés prend la forme de différents réceptacles installés en extérieur (recyclable ou non) et d'une zone de stockage sous terre. Pour les centres villes, c'est une solution discrète et toujours accessible pour les habitants. La commune de Jarnac a été la première à initier cette démarche en demandant à Calitom, il y a deux ans, de réaliser une étude sur ce nouveau mode de collecte.

- **8 communes concernées**

Afin de limiter l'accès des bennes aux rues étroites et touristiques de certains bourgs, des colonnes enterrées seront notamment installées dans les centres villes de Barbezieux, Châteaubernard, Châteauneuf, Gensac, Jarnac, Ruffec en 2017, Rouzède et Ecuras en 2018.

- **Un dispositif en cours de déploiement**

Certains de ces futurs sites ont déjà été installés et les bennes de collecte appropriées livrées. Le calendrier de mise en œuvre est actuellement ajusté avec les communes.

- **Les avantages pour les usagers**

Ces points mettent fin à la collecte en porte à porte et fournissent aux usagers un dépôt en libre accès pour leurs sacs noirs, sacs jaunes, dans certains cas également pour le verre.

Pour la population concernée, il n'y a plus de jours de collecte. Particuliers et commerçants peuvent profiter de la souplesse de ce service et éviter l'encombrement du stockage à domicile.

- **Une solution adaptée pour les communes**

Les colonnes enterrées répondent à différentes problématiques : la collecte des rues étroites, les dépôts sur les trottoirs en dehors des créneaux de collecte, l'image d'une ville tout particulièrement lorsqu'elle est touristique.



Changement pour 300 communes

Ce nouveau schéma de collecte a conduit à réorganiser les nouveaux marchés de collecte prenant effet au 3 avril 2017, les périmètres en régie et en prestation...

La réforme des territoires a également joué un rôle important. Les fusions de territoires ont morcelé certains circuits et déséquilibré la répartition générale des tonnages.

- **270 tournées – 1 500 000 kms/an – 82 agents – 200 tonnes collectées/jour**

Toutes les tournées de collecte des sacs noirs comme des sacs jaunes ont dû être réorganisées et équilibrées en fonction des tonnages, des temps de collecte, des gabarits de bennes, des équipages, des lieux d'embauche...

- **50% des collectes du territoire en régie**

Certaines solutions techniques ont libéré des équipes de collecte pour d'autres tournées ou sur d'autres affectations. Ceci a mis en évidence la capacité de Calitom à reprendre la collecte en régie de 2 communautés de communes supplémentaires et ainsi limiter le recours à la prestation.

- **Tous les jours de collecte modifiés**

C'est donc cette année un nombre conséquent de communes qui voit leurs jours de collecte changer, presque la totalité. Très peu de communes ne sont pas touchées par un changement de collecte direct ou indirect.

> Finie également l'habitude des collectes effectuées uniquement le matin, certains ramassages du sud Charente auront lieu l'après-midi de 13h jusqu'à 22h.

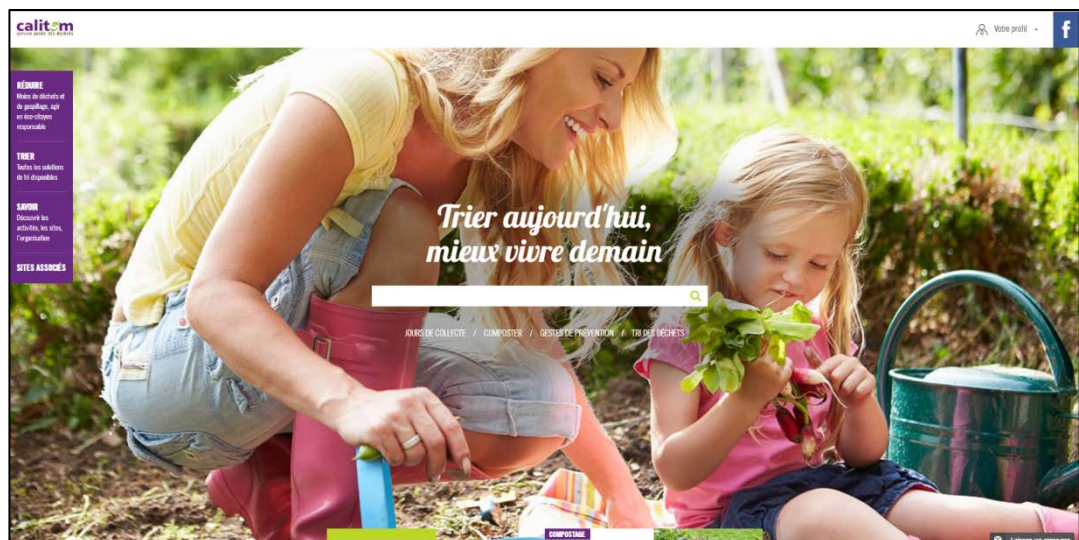


L'information des usagers

Les nouveaux jours ou fréquences de collecte ont été communiqués à tous les habitants concernés par un document d'information distribué dans les boîtes aux lettres au cours des 15 derniers jours de mars.

Plusieurs annonces avaient été préalablement faites dans les magazines Poubelle le Vie de septembre et décembre ainsi que dans les bulletins municipaux.

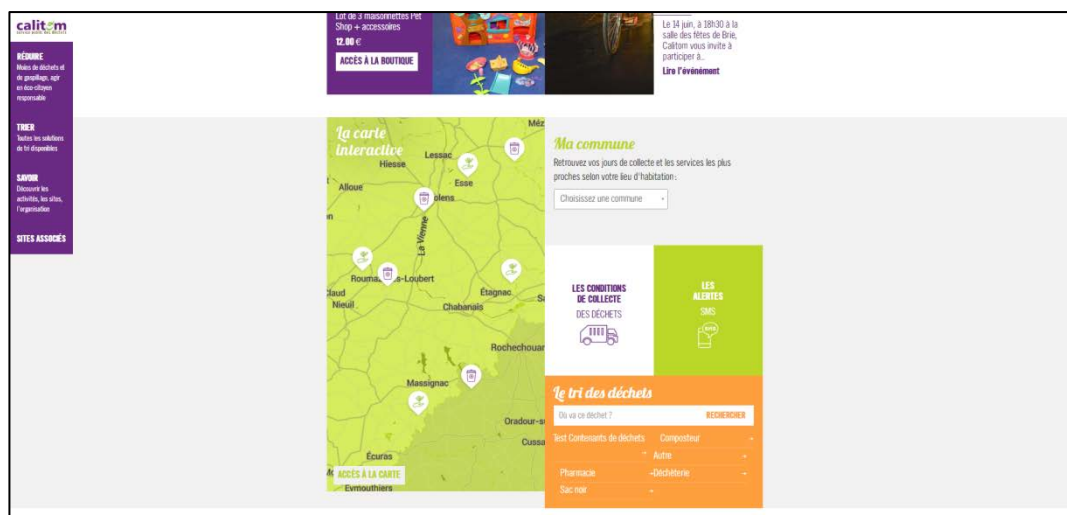
- **Le site internet comme référence aux questions pratiques**



Le site internet de Calitom évolue également. Outre le graphisme, l'information y est plus dense et l'accès aux renseignements facilité par un moteur de recherche.



La rubrique Ma commune permet toujours de disposer du prochain jour de collecte de sa commune (jours fériés inclus).



Différents formulaires permettront également aux usagers de faire remonter leurs observations, besoins ou anomalies de collecte. Des alertes SMS signalant tout changement de service sont désormais possibles sur inscription.

Les points de collecte, d'animation, de renseignements ainsi que les acteurs de la prévention des déchets sont géolocalisés.



Des gains pour tous

Les tarifs 2017 tiendront compte des efforts entrepris par les communes et les usagers.

La fréquence de ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours fera l'objet d'un tarif adapté aux économies obtenues, tout comme les territoires organisés en collecte robotisée.

- **1 millions € économisés reversé à tous**

Cette année, les coûts de collecte des ordures ménagères seront de 20,14 € HT par habitant pour un ramassage tous les 15 jours, 26,54 € HT pour une collecte une fois par semaine et 37,54 € HT pour un ramassage 2 fois par semaine.

Concernant les sacs jaunes, les tarifs seront de 14 € HT par habitant pour la collecte tous les 15 jours et 21,8 € HT pour un service hebdomadaire.

* hors coûts de traitement et autres services (déchèteries, verre...)

> **Aucun licenciement** n'accompagne ces changements. Seuls certains départs à la retraite ne seront pas remplacés.



CALITOM, service public des déchets

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers de Charente (134 000 tonnes par an).

Président : Michel COQ

1^{er} Vice-Président : Daniel ROUSSEAU

Directeur d'exploitation : François FILIPPI

Responsable collecte : Olivier CHAMOULEAU

Budget 2016 de la collectivité :

. 47,3 millions € de fonctionnement

. 23,1 millions € d'investissement

Calitom a en charge 28 déchèteries, 1 plateforme de compostage, 1 unité de pré-traitement mécano-biologique des ordures ménagères à Ste-Sévère, 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère, 7 centres de stockage fermés, 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac, 4 quais de transfert, 1 recyclerie (www.laboutiquecalitom.com).

Parallèlement à ces missions, Calitom développe également un programme de prévention et de réduction des déchets afin de diminuer le volume mais aussi la nocivité des déchets produits.

www.calitom.com

